



Municipalité de Val-des-Monts
1, route du Carrefour
Val-des-Monts (Québec) J8N 4E9

Tél. : 819 457-9400
Télec. : 819 457-4141
www.val-des-monts.net

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

La Municipalité de Val-des-Monts a adopté, lors d'une séance ordinaire de son Conseil municipal, tenue le 28 avril 2026, la résolution numéro 26-04-119, aux fins d'adopter le règlement numéro 962-26 – Pour abroger et remplacer le règlement numéro 896-22 – Pour édicter les normes applicables aux membres du conseil municipal de Val-des-Monts – Code d'éthique et de déontologie en matière municipale.

LEDIT RÈGLEMENT PEUT ÊTRE CONSULTÉ À L'ÉDIFICE DU CARREFOUR, SIS AU 1, ROUTE DU CARREFOUR, VAL-DES-MONTS (QUÉBEC) J8N 4E9, DURANT LES HEURES NORMALES DE BUREAU AINSI QUE SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ AU WWW.VAL-DES-MONTS.NET.

LE PRÉSENT RÈGLEMENT ENTRERA EN VIGUEUR APRÈS L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITÉS ÉDICTÉES PAR LA LOI.

FAIT à Val-des-Monts ce trentième jour du mois d'avril DEUX MILLE VINGT-SIX.

Le Directeur général et
Greffier-trésorier par intérim,

Paul Rodrigue Fomi